



COMMUNE DE SOYHIÈRES



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont
conviés à une assemblée communale extraordinaire le :

**Mardi 25 AOÛT 2026 à 20h00,
à La Cave**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 juin 2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Mr. Fangamou, Bosco Flomo.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'020'000.- TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de la Doux. Donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation.
4. Divers.

Le Conseil communal

Un message du Conseil communal concernant le point 3 de l'ordre du jour est disponible au verso de la présente invitation.

Important : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**

Assainissement et mise en conformité de la station de traitement de la Doux

Aux citoyennes et citoyens de Soyhières-Les Riedes-Dessus Message du Conseil communal

Le Conseil communal a consacré énormément de temps à l'étude du projet d'assainissement et de mise en conformité de la station de traitement de l'eau potable. Son objectif a toujours été de soumettre aux ayants droit une solution durable, répondant aux exigences légales tout en tenant compte des réalités techniques, financières et des besoins futurs de notre commune.

Construite en 1984, la station actuelle arrive aujourd'hui en fin de vie. Les installations de traitement sont vieillissantes et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de sécurité et de pérennité de l'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi le Conseil communal propose un crédit d'investissement de **CHF 1'020'000. – TTC** destiné à la mise en place d'un système moderne d'ultrafiltration.

La commune de Soyhières bénéficie d'un atout considérable : la source de la Doux offre une capacité exceptionnelle, avec un débit d'étiage de **1'800 m³ par jour**, alors que la consommation moyenne communale s'élève à environ **120 m³ par jour**. Cette ressource précieuse constitue un avantage important pour l'avenir de notre approvisionnement en eau.

En parallèle, le Conseil communal a renoncé, pour les quatre à dix prochaines années, à la construction d'un réservoir d'eau, dont le coût a été jugé trop élevé. Cette décision ne dispense toutefois pas la commune de son obligation légale d'assurer, en permanence, une réserve d'eau suffisante pour la défense incendie, aussi bien dans la zone à bâtir que dans le hameau des Riedes-Dessus, conformément à l'article 15 de la loi jurassienne (RSJU 871.1). Cette exigence essentielle en matière de sécurité a fait l'objet d'analyses approfondies par le SIS-15 Haut-Plateau. À l'issue de ces travaux, une solution a été élaborée en collaboration avec la ville de Delémont. Une conduite de secours existante ainsi qu'une convention entre les deux collectivités garantira désormais au mieux les débits et les pressions nécessaires au bon fonctionnement des hydrants en cas d'incendie. Le projet comprend également le bouclage du réseau d'eau potable, actuellement exploité en étoile. Cette amélioration renforcera la sécurité d'approvisionnement et permettra d'augmenter les débits disponibles sur les hydrants, améliorant ainsi encore la défense incendie.

Enfin, le crédit prévoit la mise à jour complète du système de conduite RITOP ainsi que de la chambre de liaison Soyhières-Delémont. Ces adaptations s'inscrivent dans la continuité de la nouvelle station de pompage (STAP), réalisée conjointement avec la Bourgeoisie de Soyhières dans le cadre de l'interconnexion en eau potable des fermes et du bâtiment communal du Questre (FC). Mis en service en 2014 et fonctionnant sans interruption, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le système actuel est devenu obsolète : son environnement informatique n'est plus pris en charge par Microsoft et le poste de commande doit être remplacé afin de garantir une exploitation fiable et sécurisée.

L'ensemble de ces éléments, ainsi que les aspects techniques, financiers et les bénéfices attendus pour la commune, seront présentés et expliqués en détail lors de l'Assemblée communale extraordinaire. Le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens à y participer afin de prendre connaissance de ce projet structurant pour l'avenir de l'alimentation en eau potable de Soyhières.

Le Conseil communal